

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

**PRIME AUX RÉSULTATS
NAGE AVEC PALMES - DISCIPLINE RECONNUE DE HAUT NIVEAU
SPORTIFS MÉDAILLÉS LORS D'UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE DITE DE RÉFÉRENCE**

Contexte

La Commission Nationale du Sport de Haut Niveau a adopté des orientations rappelant la vocation sociale des aides personnalisées. Ainsi, les primes aux résultats prévues au titre des aides personnalisées sont réservées aux seuls podiums des compétitions internationales de référence à savoir le championnat d'Europe Sénior CMAS, le championnat du Monde Sénior CMAS et les World Games.

Les primes versées par la FFESSM résultent des fonds dédiés aux aides personnalisées et des fonds propres de la FFESSM. Elles sont de nature à encourager les sportifs de haut niveau à poursuivre leur parcours dans l'excellence sportive avec des moyens complémentaires pour leur reconversion ultérieure.

Les épreuves individuelles et par équipe (relais) sont cumulables mais pas les championnats. Lorsque le sportif participe à deux championnats, l'un européen et l'autre mondial sur la même saison, le championnat mondial prévaut.

Ces primes s'inscrivent dans la stratégie de performance de l'Equipe de France. Elles se cumulent avec les primes que l'Etat pourrait attribuer. Les sportifs non listés SHN et sélectionnés en Equipe de France Sénior peuvent bénéficier de ces primes.

Conditions d'attribution

Épreuve inscrite au programme officiel de la compétition internationale de référence

Nombre de nations participantes dans l'épreuve individuelle considérée :

- au moins 10 nations participantes
- au moins 12 participants classés

Nombre de nations participantes dans l'épreuve par équipe (relais) considérée :

- au moins 8 nations participantes et classées

Budget sur fonds dédiés de la FFESSM alloué en 2016 (acté en Comité Directeur National en date du 17 octobre 2015) : fonction du montant des AP alloué par le Ministère des Sports dans le cadre de la CO 2016.

Montants des primes 2016 (actés en Comité Directeur National en date du 17 octobre 2015) :

Ces montants correspondent à la somme maximum qui pourra être allouée à un sportif par médaille. Ils pourront être inférieurs en fonction du budget alloué en 2016 et du nombre de sportifs médaillés à l'issue de la saison 2016.

COMPETITION	OR	ARGENT	BRONZE
Championnat du Monde Sénior	3 000€	1 500€	750€
Championnat d'Europe Sénior	2 500€	1000€	500€
World Games	4 000€	2 000€	1 500€

**PRIME AUX RESULTATS
DISCIPLINES NON RECONNUE DE HAUT NIVEAU
SPORTIFS MÉDAILLÉS LORS D'UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE DITE DE RÉFÉRENCE**
Contexte

Actuellement, seuls les sportifs des Équipes de France de Nage avec Palmes bénéficient d'aides financières personnalisées et de primes aux résultats dans le cadre du dispositif conventionnel mis en place avec l'Etat (CO) à destination des disciplines reconnues de haut niveau.

Décision

Elargir le principe d'attribution d'une prime aux résultats aux sportifs des Équipes de France des disciplines non reconnue de haut niveau par l'Etat. Les primes versées par la FFESSM aux sportifs de disciplines non reconnues de haut niveau résultent des fonds propres de la FFESSM. Elles sont de nature à encourager nos Élites à poursuivre leur parcours dans l'excellence sportive avec des moyens complémentaires pour mener à bien leur saison sportive et gérer leur reconversion ultérieure.

Ces primes s'inscrivent dans la stratégie de performance des Equipes de France.

Conditions d'attribution

Les primes aux résultats sont réservées aux seuls podiums des compétitions internationales de référence à savoir le **championnat d'Europe Sénior (Elite) CMAS** et le **championnat du Monde Sénior (Elite) CMAS** et à la condition que l'épreuve soit **inscrite au programme officiel** de la compétition et qu'il y ait :

Nombre de nations participantes dans l'épreuve individuelle considérée :

- au moins 10 nations participantes
- au moins 12 participants classés

Nombre de nations participantes dans l'épreuve par équipe (relais) considérée :

- au moins 8 nations participantes et classées

Nombre de nations participantes en sport collectif :

- au moins 10 nations participantes et classées

Pour les sports individuels, les épreuves individuelles et en équipe sont cumulables

Pour les sports individuels et collectifs, les championnats ne sont pas cumulables.

Lorsque le sportif participe à deux championnats, l'un européen et l'autre mondial sur la même saison, le championnat mondial prévaut.

Budget sur fonds dédiés de la FFESSM alloué en 2016 (acté en Comité Directeur National en date du 17 octobre 2015) : montant à confirmer suite à la consolidation budgétaire 2016

Montants des primes 2016 (actés en Comité Directeur National en date du 17 octobre 2015) :

Ces montants correspondent à la somme maximum qui pourra être allouée à un sportif. Ils pourront être inférieurs en fonction du budget alloué en 2016 et du nombre de sportifs médaillés à l'issue de la saison.

Sports individuels (Apnée - Tir - PSP - OS - Audio)

COMPETITION	OR	ARGENT	BRONZE
Championnat du Monde Sénior	2 000€	1 000€	500€
Championnat d'Europe Sénior	1 500€	750€	350€

Sports collectifs (Hockey)

COMPETITION	OR	ARGENT	BRONZE
Championnat du Monde Sénior	500€ par joueur	400€ par joueur	300€ par joueur
Championnat d'Europe Sénior	350€ par joueur	250€ par joueur	150€ par joueur